

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18 DEC. 2025

ID : 056-215600420-20251216-DEL2025_84-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

N°DC-2025-84

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Objet : Projet d'aménagement – sécurisation de la rue Nationale – secteur Vieux Bourg – demande de subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien CHENAIS

Vu la délibération n°DC-2021-049 en date du 5 octobre 2021 ;

Chantier structurant de la municipalité, l'aménagement de la rue Nationale s'est concrétisé en 2023 jusqu'à l'intersection de la rue du Hêtre.

Cet aménagement a permis de sécuriser toute cette zone de la commune, tout en facilitant les déplacements doux des habitants demeurant dans les habitations situées au nord du bourg.

Soucieux de poursuivre ce projet, la commune de Colpo souhaite engager une seconde phase de travaux jusqu'à la Chapelle Saint-Méen, au Vieux Bourg.

En effet, ces travaux ont fait l'objet d'un chiffrage par un maître d'œuvre car ils étaient intégrés dans une tranche conditionnelle du marché de travaux. Déjà engagé dans un plan pluriannuel d'investissement ambitieux (extension - réhabilitation énergétique de la mairie de Colpo, construction de vestiaires biosourcés, réhabilitation énergétique de la salle omnisports), la commune n'avait pas souhaité affermir la tranche conditionnelle du marché de travaux.

Récemment, la possibilité d'un aménagement nouveau faisant suite à une offre d'achat de la maison attenante à la chapelle Saint Méen permet à la commune d'entrevoir une nouvelle phase du projet dans les prochaines années.

Désireux d'un aménagement urbain sécurisé permettant de mettre en valeur l'une des entrées de bourg de Colpo, notamment par la valorisation de la Chapelle Saint-Méen, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux le plan de financement général ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18 DEC. 2025

ID : 056-215600420-20251216-DEL2025_84-DE



TRANSITION
énergétique

Aménagements- sécurisation de la rue Nationale et mise en valeur de la Chapelle Saint-Méen

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)	14 297,78 €		.Europe		
. Acquisitions immobilières (bâtiment)	35 000,00 €		.DETR 2026 - mobilités douces	60 689,00 €	14,74%
. Travaux sur bâtiment	26 000,00 €		.CD56 - Valorisation du patrimoine 2026	21 500,00 €	5,22%
. Travaux de voirie - terrassement- réseaux	209 426,00 €		.Morbihan Energies	11 000,00 €	2,67%
.Espaces verts paysagers, mobiliers urbains	27 000,00 €		.Région Bretagne- Valorisation des édifices publics	18 920,00 €	5%
. Signalisations	25 000,00 €		.GMVA-Fonds concours soutiens aux investissements 2026-2027	60 000,00 €	15%
. Création d'une piste cyclable (210ml)	75 000,00 €		.GMVA-Fonds concours réhabilitation de patrimoine exceptionnelle, à conserver et à mettre en valeur	22 600,00 €	5%
			Répartition du produit des amendes de police - année 2027	10 000,00 €	2%
			.Autofinancement	207 014,78 €	50%
TOTAL DES BESOINS	411 723,78 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	411 723,78 €	100%

Monsieur le Maire précise que sera déposé un dossier de subvention DETR auprès des services de l'Etat en début d'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires territoriaux susceptibles d'apporter leur aide financière au projet d'aménagement – sécurisation de la rue Nationale – secteur Vieux-Bourg.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

